

**ARRÊTÉ N° 2025-2026-38BIS PORTANT RECEVABILITÉ DES CANDIDATURES  
ET COMPOSITION DES LISTES DE CANDIDATS  
POUR LES ÉLECTIONS AU CONSEIL  
DE L'UFR SANTÉ DE L'UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION  
RECTIFICATIF**

**SCRUTIN DU 25 et 26 Mars 2026**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION**

**Vu** le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 à L. 712-6, L. 719-1 et L. 719-2 ainsi que ses articles D. 719-1 et suivants ;

**Vu** l'arrêté rectoral n°DSM5/2025/29 en date du 3 juillet 2025 instituant une Commission de contrôle des opérations électorales (CCOE) de l'Université de La Réunion ;

**Vu** l'arrêté n°2025-2026-117 portant organisation des élections pour le renouvellement général des représentants des personnels et des usagers au conseil de l'UFR Santé de l'Université de La Réunion ;

**Vu** les Statuts de l'Université de La Réunion modifiés le 2 mai 2025 ;

**Vu** les Statuts de l'UFR Santé modifiés le 08 juillet 2024 ;

**Vu** l'avis du Comité électoral consultatif de l'Université de La Réunion réuni le 12 février 2026 ;

**Vu** l'arrêté n°2025-2026-38 portant recevabilité des candidatures et composition des listes de candidats pour les élections du conseil de l'UFR Santé à l'Université de La Réunion ;

**Vu** l'arrêté n°2025-2026-40 portant irrecevabilité de candidatures pour les élections des représentants du Collège P

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

Les dispositions de l'arrêté n°2025-2026-38 sont remplacées comme suit :

**Article 2 - Objet :**

Le présent arrêté a pour objet de déclarer la recevabilité des candidatures reçues dans les délais impartis et remplissant les conditions réglementaires fixées, notamment dans le Code de l'éducation, pour le scrutin des 25 et 26 mars 2026, en vue de l'élection des représentants des personnels et des usagers appelés à siéger au sein du conseil de l'UFR Santé de l'Université de La Réunion.

**Article 3 - Listes de candidatures recevables :**

Sont déclarées recevables les listes de candidatures suivantes en vue de l'élection des **représentants des personnels – collège A** au conseil de l'UFR Santé :

Ordre de classement	LISTE DE CANDIDATURES
	Unité Force Réunion en Santé
1	Bérénice ROY-DORAY
2	Nicolas DIOTEL
3	Silvia IACOBELLI
4	Jean-Marc FRANCO
5	Marie-Paule GONTHIER
6	Loïc RAFFRAY

Sont déclarées recevables les listes de candidatures suivantes en vue de l'élection des **représentants des personnels – collège B** au conseil de l'UFR Santé :

Ordre de classement	LISTE DE CANDIDATURES
	Vivre et être Santé
1	Vanessa PALMA
2	Jean-Jacques HOARAU
3	Chloé GIROD A PETIT LOUIS
4	Aurélien OLICHON

Ordre de classement	LISTE DE CANDIDATURES
	ROCHE-ALLARD-CASIMIR-BUN
1	Marjolaine ROCHE
2	Benoît ALLARD
3	Anne-Françoise CASIMIR
4	René BUN

Sont déclarées recevables les listes de candidatures suivantes en vue de l'élection des **représentants des personnels – collège P** au conseil de l'UFR Santé :

Ordre de classement	LISTE DE CANDIDATURES
	CAP SANTÉ
<b>1</b>	Fabien VANIET
<b>2</b>	Johanna ZEMOUR

Sont déclarées recevables les listes de candidatures suivantes en vue de l'élection des **représentants des personnels – collège BIATSS** au conseil de l'UFR Santé :

Ordre de classement	LISTE DE CANDIDATURES
	Engagés pour les BIATSS !
<b>1</b>	Mario CAPET
<b>2</b>	Cynthia PLANESSE

Sont déclarées recevables les listes de candidatures suivantes en vue de l'élection des **représentants des usagers** au conseil de l'UFR Santé :

Ordre de classement	LISTE DE CANDIDATURES
	Bouge ton UFR !
<b>1</b>	Stéphane NATIVEL
<b>2</b>	Cassandre PEREZ
<b>3</b>	Noah RADJEBAY
<b>4</b>	Stéphanie LAMAH

**Article 4 – Exécution et mesures de publicité**

Mesdames la Doyenne de la Faculté de Santé et la Responsable administrative de l'UFR Santé sont chargées de l'exécution du présent arrêté qui est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage et publication sur le site internet de l'Université et de la Faculté de Santé. Un exemplaire sera également mis à disposition dans le bureau de vote.

Le présent arrêté sera également publié au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de La Réunion, et transmis au Recteur de la Région académique de La Réunion, Chancelier des universités.

Fait à Saint-Denis, le 20 mars 2026

Le Président de l'Université de La Réunion



Pr. Jean-François HOARAU

Par délégalion,

**Davy LILA-HELMER**

Directeur Général des Services Adjoint

Directeur des Affaires Juridiques et Institutionnelles

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Davy Lila-Helmer", is written over the printed name and title.